



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, 30 novembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Entrée en vigueur de la réforme de la Police Nationale en Dordogne le 1^{er} décembre

Le 1^{er} décembre prochain, l'organisation de la Police Nationale va évoluer avec la création de la Direction interdépartementale de la police nationale de la Dordogne (D.I.P.N. 24).

L'objectif de cette réforme nationale, qui va progressivement toucher tous les départements français, est :

- de mettre en œuvre une unicité de commandement : un chef unique
- d'assurer une déconcentration des services : prérogatives de gestion déployées au plus près des territoires
- d'assurer un décloisonnement des services : une organisation par filières métiers au sein d'une même structure identifiée
- de promouvoir une identité et une culture partagées
- d'assurer une cohérence d'action

La direction interdépartementale de la police nationale de la Dordogne est un nouveau service, fruit du regroupement de la Direction départementale de la sécurité publique (D.D.S.P. 24) et de l'antenne de la Police judiciaire de Périgueux.

Cette fusion se fait à moyens constants en déployant une nouvelle organisation autour du commandement unique d'un directeur de la police nationale auquel sont directement rattachées les différentes filières métiers de la police nationale en Dordogne (sécurité publique, police judiciaire, renseignement, services de soutien, formation continue). L'école nationale de police de Périgueux demeure une entité autonome.

Sa déclinaison territoriale est maintenue avec deux circonscriptions de police nationale à Périgueux et à Bergerac.

Les différentes filières se déclinent, chacune en ce qui les concerne, au niveau du département et/ou des circonscriptions.

Un lien fonctionnel est créé au sein des filières métiers tant à l'intérieur du département qu'avec le niveau zonal. Les chefs de circonscriptions conservent l'intégralité de leurs prérogatives hiérarchiques à l'endroit des structures qui leur sont rattachées.

Les liens avec les élus, les collectivités et les partenaires habituels de l'Institution ne sont pas touchés. Les interlocuteurs policiers restent les mêmes.

Cette DIPN 24 est dirigée par le commissaire divisionnaire Sébastien SARTI.

